



# DÉCHETS MÉNAGERS & TRI SÉLECTIF 2024

## LES RAMASSAGES



### DÉCHETS MÉNAGERS\*

ramassage les semaines paires



### TRI SÉLECTIF

(CONTENEUR JAUNE)

ramassage les semaines impaires



**LES CONTENEURS  
SONT À SORTIR LA  
VEILLE DU RAMASSAGE**

## MARDI

Bretigny, Clénay, Flacey,  
Norges-la-Ville

## MERCREDI

Orgeux, Ruffey-lès-Échirey

## JEUDI

Brognon, Saint-Julien

## VENDREDI

Asnières-lès-Dijon, Bellefond

## JOURS FÉRIÉS

*Ramassage avancé ou reporté :*

merc. 1<sup>er</sup> mai > sam. 27 avril

merc. 8 mai > sam. 4 mai

jeu. 9 mai > samedi 11 mai

jeu. 15 août > samedi 17 août

vend. 1<sup>er</sup> novembre > sam. 2 novembre

merc. 25 décembre > sam. 28 décembre

### \* DÉCHETS MÉNAGERS

*Pour les collectifs d'Asnières-lès-Dijon : 1 ramassage le vendredi des semaines paires  
et 1 ramassage le jeudi des semaines impaires*

*Pour l'ehpad de Saint-Julien : 1 ramassage toutes les semaines*



## DÉCHETS MÉNAGERS & TRI SÉLECTIF 2024



### LES ENCOMBRANTS



Le ramassage des objets encombrants est assuré, sur rendez-vous, par le service débarras de la communauté Emmaüs de Norges-la-Ville au : **03 80 23 80 11**

*Tables, chaises, sommiers, lits, canapés, fauteuils, bureaux, salons de jardin, appareils électroménagers, matelas, cyclos & vélos, vêtements, chaussures, pneus...*

### LES DÉCHÈTERIES



Certains déchets doivent être apportés à la déchèterie : produits dangereux (peintures, hydrocarbures, ferrailles), déchets verts (herbe de tonte, tailles), gravats, objets encombrants de + 200 kg.

<b>HORAIRES D'ÉTÉ</b> (1 <sup>er</sup> avril - 30 septembre)	<b>Lundi</b> Saint-Julien 9h-12h	<b>Mardi</b> Norges 9h-12h	<b>Mercredi</b> Saint-Julien 9h-12h	<b>Jeudi</b> Norges 9h-12h	<b>Samedi</b> Saint-Julien/ Norges 9h -19h*
	<b>HORAIRES D'HIVER</b> (1 <sup>er</sup> octobre - 31 mars)	<b>Lundi</b> Saint-Julien 9h-12h Norges 14h-17h	<b>Mercredi</b> Norges 9h-12h St-Julien 14h-17h	<b>Samedi</b> Saint-Julien/Norges 9h-12h / 14h-17h	

 **\*En cas d'alerte orange canicule, ouverture des déchèteries de 8 h à 15 h**



Le verre peut être apporté à la déchèterie ou à l'un des PAV (Point d'Apport Volontaire) qui sont répartis sur l'ensemble des communes de la CC NeT.